

Pour tout savoir sur la rémunération, les prestations familiales, les aides et les primes, le reclassement, les mutations, vos droits et obligations de service... demandez le guide !

Si vous ne l'avez pas, écrivez-nous à snfolc59@wanadoo.fr en nous précisant vos nom, prénom et établissement d'affectation. Nous vous l'enverrons par courrier.

Stagiaires 2018

FNEC FP
FO

**Le droit au respect,
le respect des droits**



Supplément au Syndicaliste
Indépendant n° 205

Une année de stagiaire type

Repères

Ce que peut faire FO

Fin août

Accueil à l'ESPE



- vous renseigner sur vos droits (logement, frais, salaires, formation)
- répondre à toutes vos questions

A la rentrée

Le Procès Verbal (PV) d'installation : vous devez le signer, il certifie votre affectation et votre prise de poste auprès de votre chef d'établissement, il déclenche le traitement



- intervenir avec vous en cas de difficulté

Le versement du traitement

Votre traitement vous est dû à partir du 1^{er} septembre 2018

Reclassement éventuel (prise en compte de services antérieurs)



- vous aider à calculer votre reclassement

Le service d'enseignement (l'emploi du temps)

Vous êtes affecté pour l'année sur un service hebdomadaire.



- intervenir avec vous en cas de difficulté sur l'emploi du temps

Tout au long de l'année

La formation en ESPE
Le déroulement du stage



- intervenir avec vous en cas de difficulté ou de conflits

Novembre-décembre 2018

Mouvement inter-académique
Vous devrez saisir des vœux pour une affectation définitive dans une académie. La circulaire est publiée en novembre.



- vous renseigner
- vous aider à élaborer votre « stratégie »
- vous aider à réunir les éléments de votre dossier

Février 2019

Résultat du mouvement inter-académique



- vous informer sur le résultat du mouvement inter-académique

Avril 2019

Mouvement intra-académique
Vous devez saisir des « vœux » pour votre affectation dans l'académie où vous avez été nommé à l'inter



- vous informer
- vous conseiller dans la formulation de vos vœux

Mai-juin 2019

Mouvement intra-académique
Résultat du mouvement intra-académique



- défendre votre dossier en CAPA
- vous informer du résultat

La titularisation

Arrêté du 22 août 2014



- intervenir avec vous s'il y a un problème

Modalités d'évaluation du stage et de titularisation
✓ des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public : du BO n°17 28 avril 2016
✓ des PsyEN : BO n°17 du 26 avril 2018

C
O
L
L
È
G
E
S

L
Y
C
É
E
S